



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

N° 882.422

Classif. Internat. : E05 B F165

Mis en lecture le : 16 -07- 1980

Le Ministre des Affaires Économiques,

*Vu la loi du 24 mai 1854 sur les brevets d'invention ;**Vu la Convention d'Union pour la Protection de la Propriété Industrielle ;**Vu le procès-verbal dressé le 25 mars 1980 à 15 h. 05*

au Service de la Propriété industrielle ;

ARRÊTE :

Article 1. — Il est délivré à la Sté dite : SONAFI-SOCIEDADE NACIONAL DE FUNDICAO INJECTADA, S.A.R.L.,
F. De Santos Dias, S. Mamede de Infesta (Portugal)

repr. par le Bureau Gevers S.A. à Bruxelles,

un brevet d'invention pour : Tige pour poignée, en particulier de porte,

qu'elle déclare avoir fait l'objet d'une demande de modèle d'utilité déposée au Portugal le 19 juin 1979, n° 6.993

Article 2. — Ce brevet lui est délivré sans examen préalable, à ses risques et périls, sans garantie soit de la réalité, de la nouveauté ou du mérite de l'invention, soit de l'exactitude de la description, et sans préjudice du droit des tiers.

Au présent arrêté demeurera joint un des doubles de la spécification de l'invention (mémoire descriptif et éventuellement dessins) signés par l'intéressé et déposés à l'appui de sa demande de brevet.

Bruxelles, le 15 avril 1980

PAR DÉLÉGATION SPÉCIALE :

Le Directeur

L. SALPETEUR

082420

DB.73.079
✓

M E M O I R E D E S C R I P T I F

déposé à l'appui d'une demande de

BREVET D'INVENTION

au nom de :

SONAFI-SOCIEDADE ^{Nacional} ~~INDUSTRIAL~~ DE FUNIÇÃO INJECTADA S.A.R.L.
F. De Santos Dias, S. Hermede de Infesta (Portugal)
pour :

"Tige pour poignée, en particulier de porte"

Priorité d'une demande de modèle d'utilité au Portugal déposée

le 19 juin 1979, sous le N° 6.993.



La présente invention a trait à un nouveau type de tige pour poignée de porte permettant une fixation sans jeu axial, quelle que soit l'épaisseur des portes où elles sont appliquées, dans la mesure où cette épaisseur ne dépasse pas certaines limites.

La tige de poignée suivant l'invention a, de préférence, une section transversale carrée et présente une rainure longitudinale à partir d'une de ses extrémités, rainure dont la largeur est approximativement égale au diamètre intérieur d'un filet de vis en acier durci dont l'extrémité qui y est introduite ouvre latéralement quelques sillons.

Pour fixer la tige de poignée, elle est rivée à une poignée mâle et est enfoncée librement dans le trou, de préférence carré, d'une poignée femelle, pourvue d'un trou taraudé où vient se loger la vis en question en alignement avec la rainure.

D'autres détails et particularités de l'invention ressortiront de la description donnée ci-après, à titre non limitatif et avec référence aux dessins annexés.

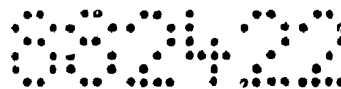
La figure 1 représente une vue de face d'une tige suivant l'invention, de section transversale carrée.

La figure 2 représente une vue latérale, partiellement en coupe, de la tige suivant la figure 1.

La figure 3 représente une vue de dessus de la tige suivant la figure 1.

La figure 4 représente la même tige dûment montée sur les poignées d'une porte.

Comme on peut l'observer sur la figure 4, la tige 1 est rivée sur la poignée mâle 2 et elle pénètre librement dans le trou carré de la poignée femelle 3. La poignée 3 est pourvue laté-



ralement d'un trou taraudé où vient se loger une vis 4 laquelle est alignée avec la rainure de la tige 1.

Lors de l'assemblage des poignées sur les portes, on doit exercer une pression sur les deux poignées 2 et 3 de façon à éliminer tout jeu axial.

La vis 4 est alors enfoncée. Quand son extrémité s'introduit dans la rainure longitudinale de la tige 1, elle ouvre latéralement quelques sillons. Ceux-ci empêchent le glissement de la poignée femelle 3 tout au long de la tige 1, en évitant ainsi qu'il se produise un jeu axial entre les deux poignées.

Il faut également souligner que cette nouvelle tige permet le montage des poignées en question, appartenant à la gamme des modèles traditionnels, quelle que soit l'épaisseur des portes où elles sont appliquées.

Il doit être entendu que la présente invention n'est en aucune façon limitée à la forme de réalisation décrite ci-dessus et que bien des modifications peuvent y être apportées sans sortir du cadre du présent brevet.

REVENDEICATIONS

1. Tige de poignée, en particulier de porte, caractérisée en ce que qu'elle présente une rainure longitudinale à partir d'une de ses extrémités, la section transversale de la tige étant avantageusement carrée.

2. Tige de poignée suivant la revendication 1, caractérisée en ce que la largeur de la rainure susdite est approximativement égale au diamètre intérieur du filet d'une vis d'acier durci dont l'extrémité peut venir se loger dans cette rainure, en y ouvrant latéralement quelques sillons.



3. Tige de poignée suivant la revendication 2, caractérisée en ce qu'elle est rivée à une poignée mâle et enfoncée librement dans le trou, avantageusement de section carrée, d'une poignée femelle pourvue d'un trou taraudé où vient se loger la vis susdite en alignement avec la rainure de la tige.

4. Tige de poignée suivant la revendication 3, caractérisée en ce qu'une légère pression exercée sur les deux poignées permet d'éliminer tout jeu axial, après quoi la vis susdite vissée à l'intérieur de la rainure longitudinale empêche le glissement de la poignée femelle tout au long de sa longueur.

5. Tige de poignée suivant l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisée en ce qu'elle permet le montage des poignées, appartenant à une gamme de modèles traditionnels, quelle que soit l'épaisseur de la porte où elles sont appliquées.

6. Tige de poignée, en particulier de porte, telle que décrite ci-dessus et/ou telle qu'illustrée sur les dessins annexés.

Bruxelles, le 25 mars 1980

P. Pon de SONAFI-SOCIEDADE INDUSTRIAL DE FUNIÇÃO INJECTADA S.A.R.L.

P. Pon du Bureau GEVERS, société anonyme

U 784.63

SONAFI 3.070 pl. 1

SONAFI-SOCIEDADE INDUSTRIAL DE FUNDICAO INJECTADA, S.A.R.L.

FIG. 1

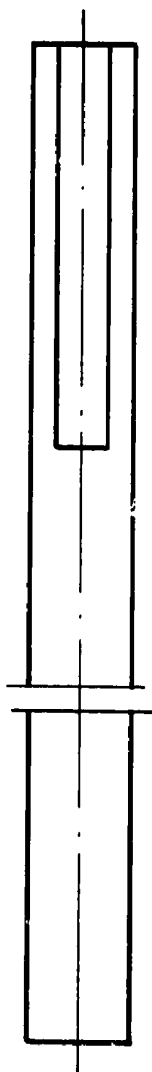


FIG. 2

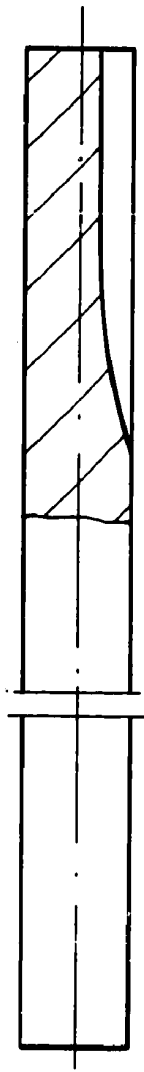
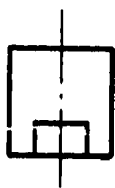


FIG. 3



BRUXELLES, le 25 mars 1980

P. Pon. de SONAFI-SOCIEDADE INDUSTRIAL DE FUNDICAO INJECTADA, S.A.R.L.

P. Pon. du Bureau GEVERS

A large, stylized handwritten signature or scribble in black ink, located at the bottom of the page.

0784.430

08 7307
pl. 2

SONAFI-SOCIEDADE INDUSTRIAL DE FUNDICAO INJECTADA, S.A.R.L.

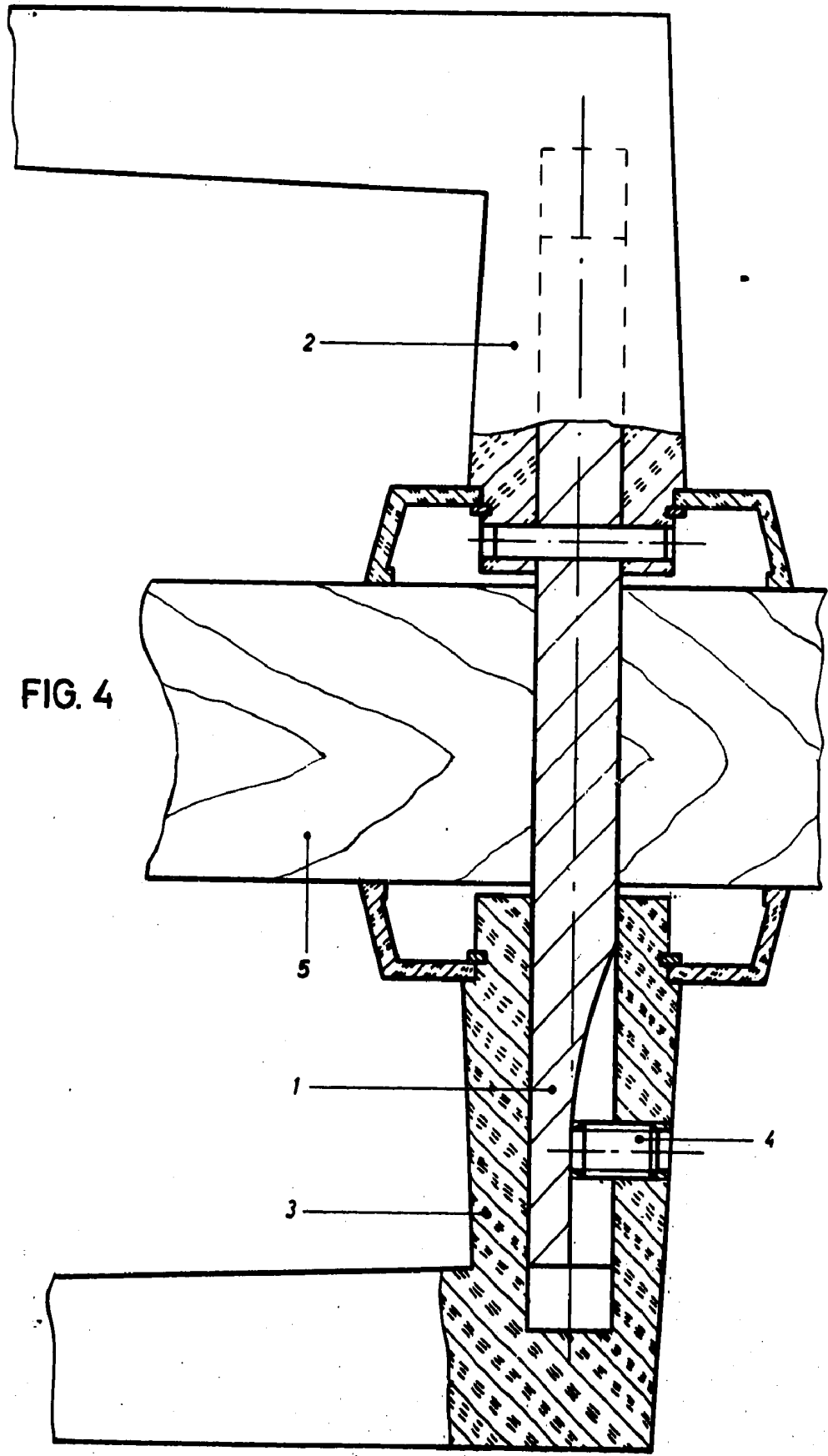


FIG. 4

BRUXELLES, le 25 mars 1980

P. Pon. de SONAFI-SOCIEDADE INDUSTRIAL DE FUNDICAO INJECTADA, S.A.R.L.

P. Pon. du Bureau GEVERS

société anonyme